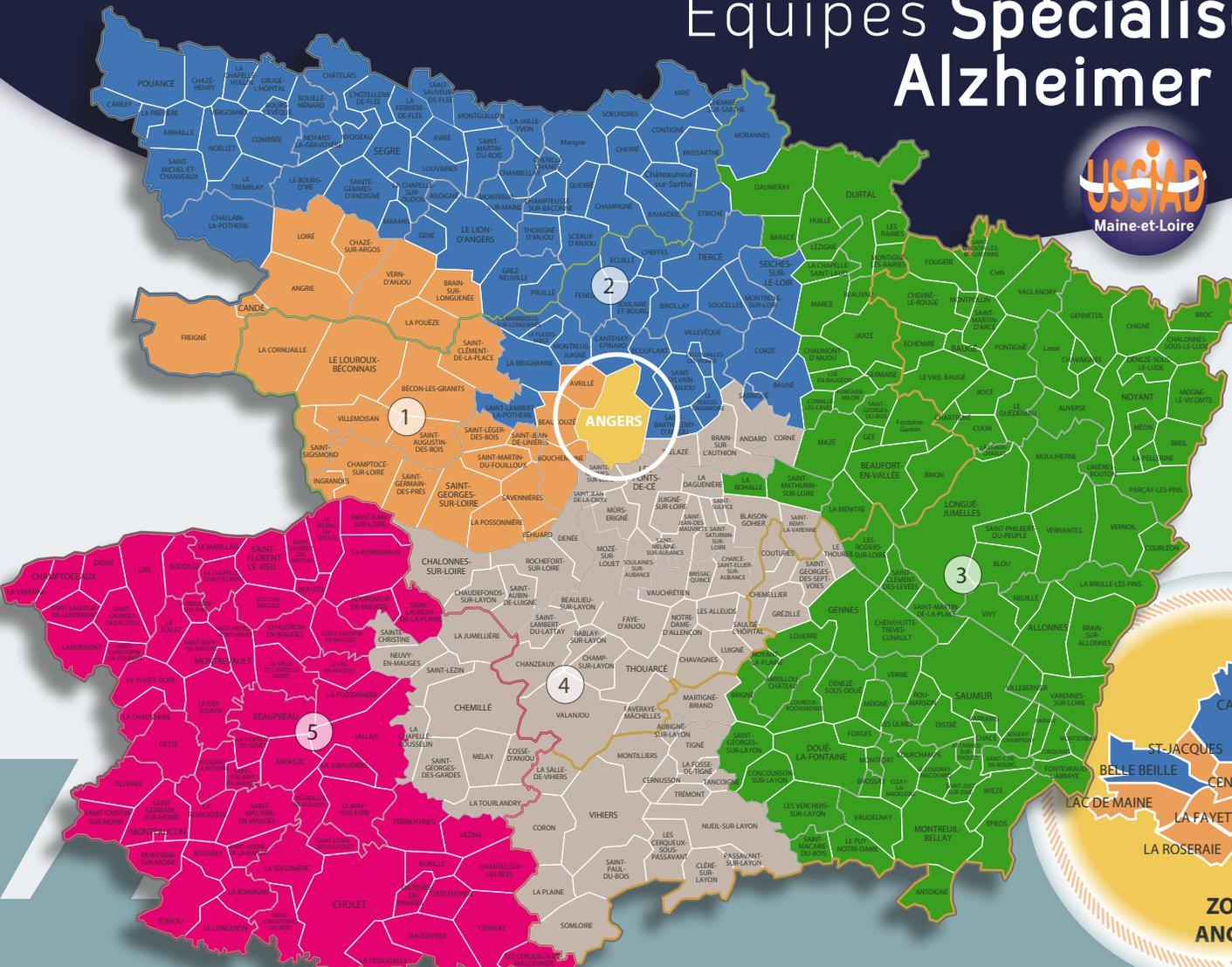


Equipes Spécialisées Alzheimer E.S.A



Les E.S.A

- 1 ESA vie à domicile**
 10 square Dumont d'Urville
 49000 ANGERS - Tél. 02 30 09 01 30
ema@vie-a-domicile.asso.fr
- 2 ESA Soins Santé**
 4 rue de Longchamp - 49125 Tiercé
 Tél. 02 30 30 09 00
esa@soins-sante49.fr
- 3 ESA santé Loire Vallée Authion**
 1 place Leclerc - 49100 LONGUE
 Tél. 02 41 52 16 47
ema.ssiadauthion@orange.fr
- 4 ESA Entre Loire et Coteaux**
 Lieu dit « La Promenade »
 49750 BEAULIEU SUR LAYON
 Tél. 02 41 68 27 10
esa@entreloireetcoteaux.fr
- 5 ESA Santé Services Choletais**
 Tour Emeraude - 4 rue du Val de Loire
 49300 CHOLET - Tél. 02 41 29 59 88
ema.choletais@gmail.com



L'Equipe Spécialisée Alzheimer E.S.A.



L'intervention de l'ESA comprend :

- L'évaluation des besoins et des capacités afin d'établir, en accord avec la personne soignée, un projet de soin.
- La mise en œuvre de ce projet dont les objectifs sont :
 - Solliciter et renforcer les compétences et le savoir-faire,
 - Proposer et automatiser des stratégies de compensation,
 - Renforcer l'estime de soi, la communication et le lien social,
 - Sécuriser la vie à domicile,
 - Conseiller, prévenir la personne malade et son entourage.
- Un bilan-évaluation des résultats transmis au médecin prescripteur.

Les interventions de l'équipe spécialisée Alzheimer s'adressent prioritairement aux personnes :

- Atteintes de la maladie d'Alzheimer, ou de maladies apparentées.
- À un stade léger ou modéré de la maladie (cette prestation n'est pas adaptée à des déficits cognitifs sévères).
- Pouvant faire l'objet d'une intervention de réhabilitation (conservant une mobilité, une capacité d'attention, une capacité de compréhension...).

Cette intervention à domicile est réalisée par une équipe spécialisée formée à la réhabilitation et composée :

- D'un(e) infirmier(e) coordinateur (rice) (IDEC) en charge des partenariats, de l'évaluation de base et de la coordination des interventions et du suivi de celles-ci,
- D'ergothérapeute et/ou psychomotricien(ne) en charge de la réalisation de l'évaluation des capacités du malade, des séances de soins de réhabilitation et d'accompagnement et du bilan adressé au médecin traitant,
- D'assistant(e)s de soins en gérontologie (ASG) qui réalisent pour partie les soins de réhabilitation et d'accompagnement sur la base de l'évaluation et des objectifs fixés par l'ergothérapeute et/ou le psychomotricien.

La prestation de « soins de réhabilitation et d'accompagnement » dispensée dans le cadre des E.S.A est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Elle est réalisée sur prescription médicale et comporte 12 à 15 séances de réhabilitation.

**L'équipe spécialisée Alzheimer a également un rôle d'information des prescripteurs.
Pour plus d'information, contacter l'ESA de votre territoire (cf. carte au verso)**